

Le légaliste

UREFU

Annonce n° 1791
Type Constitution de société
Parution web 07/11/2025
Parution print 07/11/2025 · Le Journal de Mayotte (ggg)

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/10/2025, il a été constitué une SCI dénommée :

UREFU

Siège social : 14 rue Hedja Moussa, 97600 MAMOUDZOU

Capital : 250€

Objet : La Société a pour objet la gestion de biens immobiliers, à savoir : - La propriété, l'acquisition d'un immeuble bâti et/ou non bâti en vue de reconstruire ou d'édifier une construction, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail ; location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement, et la vente desdits immeubles ; - la possibilité d'emprunter toutes sommes et de consentir toutes garanties quelle qu'elle soit à tout établissement financier nécessaire à la réalisation de cet objet ; - et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Gérance : M. Georges Gaëtan GIRAUD, 14 rue Hedja Moussa, 97600 MAMOUDZOU, M. Zaïm MADJID, 25 boulevard André Netwiller, 31200 TOULOUSE

Cessions de parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions cidessous, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant. L'agrément sera accordé par l'unanimité des associés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de MAMOUDZOU

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.